

CHIRON Thomas

De: Didier T. <didier_tanguy@hotmail.fr>
Envoyé: lundi 3 décembre 2018 11:53
À: AET - Enquete Publique
Objet: Avis AUPL.

Une enquête publique en vue d'autoriser les dragages d'entretien de la rade de Lorient et le clapage des sédiments de qualité immergeable est ouverte du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 7 décembre 2018. Une vingtaine de membres de l'Association des Usagers du Port de Locmiquélic (AUPL) ont rencontré les deux membres de la commission d'enquête qui étaient présents le mardi 20 novembre à la mairie de Locmiquélic.

L'AUPL représente les personnes physiques et les associations nautiques de Locmiquélic éligibles au Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) et au Conseil Portuaire de Locmiquélic. L'AUPL compte 115 membres individuels. Les associations représentées au Conseil d'Administration sont le Club Nautique des Minahouëts de Locmiquélic (CNML, 386 adhérents), l'Association des Usagers des Mouillages de Locmiquélic (AUML), le club de plongée Entre Deux Eaux (70 plongeurs), l'association Voile Partagée de la Rade et la station de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) du pays de Lorient.

L'AUPL est très favorable au Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) en rade de Lorient d'octobre 2018. Elle soutient particulièrement les dragages d'entretien des ports locmiquélicains de Sainte-Catherine et Pen Mané et des chenaux de la rade pour les 10 années à venir.

L'AUPL demande cependant des précisions sur :

- Le détail des opérations de dragage dans les ports de Sainte Catherine et Pen Mané : choix des techniques de dragage, durée des opérations de dragage ;
- L'impact pour les usagers des dragages dans les ports de Sainte Catherine et Pen Mané : organisation des mouvements de bateaux pendant l'interdiction d'accès aux pontons, conséquences de la fréquence triennale ou quadriennale des dragages ;
- Les conséquences en termes de coûts pour les usagers ;
- La possibilité de recycler tout ou partie des sédiments, ce qui contribuerait à réduire les effets du clapage et du stockage à terre.

Par ailleurs, l'AUPL souhaiterait que le PGOD englobe la zone de mouillage Sud de Locmiquélic. Cette zone, très utilisée du printemps à l'automne, se situe en bordure de chenal et impose des restrictions en termes de tirant d'eau.

L'AUPL demande également que les points de clapage soient répartis sur toute la zone de clapage, et ne se limitent pas aux zones les plus proches des points de dragage, afin que les sédiments soient également répartis dans la zone.

Le club de plongée Entre deux Eaux a pris connaissance de l'avis du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) du ministère de la Culture qui n'édicterait pas de diagnostic archéologique. En revanche, Entre deux Eaux propose la réalisation d'un inventaire préalable des épaves présentes dans la zone de clapage afin d'en conserver la mémoire. Il apprécie que la zone de clapage ait été réduite, ce qui préserve une zone propice aux activités subaquatique.

L'AUPL note la qualité du dossier soutenant le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) en rade de Lorient. Elle remercie la commission d'enquête pour son accueil à la mairie de Locmiquélic le 20 novembre 2018 et souligne l'intérêt de la discussion avec les deux enquêteurs présents.

Yves le GAD
Président de l'AUPL

Thierry DIMEET
Président de la station SNSM du pays de Lorient

Bernard MARGERIE
Président du club Entre deux Eaux

José PEREZ
Président de l'AUML

Philippe BRIVOAL
Président du CNML

Fanny LEO
Président de Voile Partagée de la Rade

Click [here](#) to report this email as spam.